

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

CNG Centre national de gestion

Arrêté du 18 décembre 2018 portant inscription au titre de l'année 2019 au tableau d'avancement à la hors-classe des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

NOR : SSAN1830921A

La directrice générale du Centre national de gestion,
Vu le code de l'action sociale et des familles ;
Vu le code de la santé publique, notamment l'article L.6141-1 ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2007-1939 du 26 décembre 2007 modifié relatif au classement indiciaire applicable au corps des directeurs des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;
Vu l'arrêté interministériel du 26 décembre 2007 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire applicable au corps des directeurs des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;
Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, en sa séance du 18 décembre 2018,

Arrête :

Article 1^{er}

Les directeurs des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de classe normale ci-après sont inscrits au titre de l'année 2019 au tableau d'avancement à la hors-classe de ce corps :

Sont nommés au 1^{er} janvier 2019

1. AUDEBERT Magali.
2. BACCI Audrey.
3. BADACH Frédérique.
4. BEAUMONT Anne.
5. BELHAFIANE Mounir.
6. BENSMINA Amar.
7. BERNIER Virginie.
8. BERTHET Anne-Cécile.
9. BERTIN Aude.
10. BLANCHET Birgit.
11. BOIVIN Pascale.
12. BOREUX Céline.
13. BOSCH Camille.
14. BOSQUE Clément.

15. BOUTET Magali.
16. BUISSART Caroline.
17. CARON Sandrine.
18. CARTON Eliane.
19. CHATENET Sandrine.
20. CHERUBIN Alexis.
21. CLAP Frédéric.
22. COMPARIN Christophe.
23. COUEFFEUR Lise.
24. COUTHURES Anne-Laure.
25. DEFORGE Charline.
26. DELANNOY Jocelyne.
27. DEL CAMPO Jocelyne.
28. DESIX Christophe.
29. DUBOIS Bruno.
30. DUPAIN Julien.
31. EUDIER Violaine.
32. FLUCK Guillaume.
33. FORCADE Laure.
34. FOUCHE NOIZET Véronique.
35. FOURRIER Anne-Sophie.
36. FRELAUT Laëtitia.
37. GAMBARAZA Aurélia.
38. GARD Emmanuelle.
39. GAVARA Pierre.
40. GIBON Henri.
41. JAFFIER Séverine.
42. JANSSEN Jimmy.
43. JOSLET Marine.
44. KEIFLIN Laura.
45. LACOMBE Marie.
46. LAFARGUE Delphine.
47. LAURENT Florence.
48. LEBORGNE LOISEL Johanna.
49. LE DIZES Gaëlle.
50. LE PICHON Jill Melissa.
51. LE ROLLAND Kévin.
52. LOUBET Laurence.
53. MALLET Elise.
54. MANSOURI Solène.
55. MARSA Hélène.
56. MATHIOT Marilou.
57. MORNON Florian.
58. NICOISE Elsa.
59. OZENFANT Emily.
60. PAYGAMBAR Léna.
61. PERETTI Elisabeth.
62. PERRIN Claude Catherine.
63. PERRIN Thierry.
64. PLOUNEVEZ Christelle.

65. POATY Renée.
66. RICHARD PERREON Anne.
67. RIGAUD Cécile.
68. ROUSSILLON Thierry.
69. SAUVEPLANE Catherine.
70. SENS Pauline.
71. SIDRAN Charlotte.
72. STENGER Carole.
73. TENEZE Bertrand.
74. TEYSSEYRE Carole.
75. UBERTINI Michèle.
76. VERMEERSCH Murielle.

Sont nommés à une date ultérieure

77. ABLAIN Elise	03/04/2019.
78. BACH Gilles	01/08/2019.
79. BENOIT Christophe	01/04/2019.
80. BRUNON Agnès	01/04/2019.
81. CABARET BODART Sophie	01/09/2019.
82. CARDOUAT Thierry	05/08/2019.
83. DELAGE Blandine	01/09/2019.
84. DESMOULIERES Guylaine	01/09/2019.
85. HAUTE Valérie	27/08/2019.
86. HOUARI Samir	12/03/2019.
87. LEBRETON Bertrand	01/07/2019.
88. LHOMME Catherine	01/06/2019.
89. MUSCHITZ Yvan	01/07/2019.
90. ROQUES Julie	01/07/2019.
91. TESTUT Françoise	01/08/2019.

Article 2

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès de l'administration auteur de la décision, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 18 décembre 2018.

*La directrice générale
du Centre national de gestion,
DANIELLE TOUPILLIER*